



## Bulletin Municipal n°5

# VRAIVILLE



## Le mot du Maire

Je voudrais vous faire part des projets et des différentes manifestations dans notre commune. Les vœux de la municipalité ont ponctué le début de cette nouvelle année.

Le 9 février Mlle Laura Rivière nous a rejoints pour remplacer au poste de secrétaire de mairie Mme Martine Le Rouget qui partira en retraite à la fin du mois d'août.

Le conseil général, pendant un mois, a testé la mise en place d'ilots. Maintenant la réflexion sur la possibilité d'aménager ce tronçon de voie sur la RD 81 pour réduire la vitesse est à l'étude car il faut déterminer l'emplacement du 4<sup>ème</sup> abris-bus.

L'école accueillera à la rentrée scolaire 2010 une centaine d'enfants avec un réfectoire trop petit pour les recevoir dans des bonnes conditions. L'étude d'un projet devient une nécessité. Cette concertation se fera avec les conseillers municipaux et le personnel concerné mais nous aurons dans les mois à venir l'occasion d'en reparler. Attentif à ce que l'évolution croissante de la population de Vraiville soit adaptée aux conditions de vie dans la commune.

Je vous invite à participer aux manifestations qui animeront le village dans les prochaines semaines. Je peux promettre que l'équipe municipale aura à cœur de faire de son mieux pour le bien-être de l'ensemble de nos concitoyens.

Au plaisir de vous rencontrer. À bientôt.

## **Recensement de la population 2011**

### **Qu'est-ce que le recensement de la population ?**

Le recensement de la population dénombre les logements et les habitants de la commune. Il s'effectue tous les 5 ans, accompli en 2006 sur Vraiville il est donc au programme de 2011.

### **Quel est son objectif ?**

Son objectif est de connaître leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

### **Comment se déroule-t-il ? Et quand ?**

Un agent recenseur est nommé, ce dernier démarchera tous les foyers du **20 janvier au 19 février 2011**. Cet agent vous laissera des documents à remplir :

- une feuille logement par foyer,
- un bulletin individuel par personnes habitant le foyer.

Il récupérera ces documents 1 à 2 journées après son premier passage.

### **A quoi sert-il par la suite ?**

C'est une aide pour définir :

- au niveau national les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place ;
- au niveau local les politiques urbaines, de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées.

Pour les acteurs privés, le recensement sert aux projets d'implantation d'entreprises ou de commerces et services.

En aucun cas, ces informations servent à vous surveiller, elles ne sont récoltées que pour des statistiques et bien sûr afin d'évaluer le nombre d'habitants et de foyers sur la commune.

**Afin que ce recensement se passe dans des conditions idéales, merci de réserver à l'agent recenseur un bon accueil.**

Pour plus d'informations vous pouvez vous rendre en mairie.

Vous trouverez ci-joint un spécimen d'un bulletin individuel qui sera distribué chez chacun des habitants de la commune.



Scanner spécimen du bulletin individuel pour le mettre

# Informations pratiques

## Recensement militaire

Dans les trois mois suivant ses 16 ans, l'adolescent doit se faire recenser.

Pour cela, il doit se rendre en mairie avec :

- sa pièce d'identité,
- le livret de famille de ses parents,
- un justificatif de domicile.

Ensembles, la personne et la secrétaire rempliront une notice individuelle, comportant ses nom, prénoms, date et lieu de naissance... puis une attestation de recensement lui sera remise, celle-ci est à conserver précieusement, aucun duplicata ne pourra être fourni, vous en aurez besoin pour passer les examens et le permis de conduire.

Ensuite, vous recevrez un document vous demandant de choisir entre plusieurs jours afin de faire votre journée d'appel à la défense nationale, journée obligatoire pendant laquelle une attestation vous sera remise, à conserver soigneusement également.



ATTESTATION DE RECENSEMENT

Imprimé n° 1065/201  
Instruction n° 10000/DEF/DSN/DCSN/  
EMPL/BRC/RI du 30 juin 1998  
Format : 29,7 x 21

Le maire de la commune de \_\_\_\_\_ L'autorité consulaire de \_\_\_\_\_

atteste que M. né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ (département ou pays) domicilié(e) à \_\_\_\_\_

- a demandé son inscription sur les listes de recensement,  
- a été informé(e) des conditions dans lesquelles il (elle) participera à l'appel de préparation à la défense.

L'intéressé(e), (Signature) \_\_\_\_\_

Délivré le \_\_\_\_\_ Le maire / L'autorité consulaire, (Cachet et signature) \_\_\_\_\_

La détention du présent document ne préjuge pas de la nationalité française.  
Il est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

## Listes électorales

Afin de pouvoir voter dans votre commune de résidence, notamment pour les nouveaux habitants, vous devez vous présenter en mairie pour remplir un document, muni :

- de votre carte d'identité,
- d'un justificatif de domicile.

Pour les élections qui auront lieu en 2011, il est nécessaire de faire cette démarche **avant le jeudi 23 décembre**.



## Carte nationale d'identité

Un pôle départemental des CNI à Sous-préfecture de Bernay vient d'être créé. Celui-ci permet l'instruction et la saisie des cartes d'identité sur le département de l'Eure.

Les délais d'attente, entre le moment où vous faites le dossier et où la carte arrive en mairie, sont, désormais, compris entre un et trois mois.

Pour obtenir une carte nationale d'identité, vous devez vous rendre en mairie avec :

- votre ancienne carte dans le cadre d'un renouvellement (si vous ne pouvez pas la fournir un timbre fiscal de 25 € ainsi qu'une déclaration de perte ou de vol)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, eau...)
- deux photographies d'identité de face, sur fond clair, sans lunettes...
- un extrait d'acte de naissance fourni par votre mairie de naissance pour une première demande
- une attestation d'hébergement pour les enfants vivant chez leurs parents
- le livret de famille pour les mineurs, ainsi que, cas échéant, le jugement de divorce

La personne faisant sa carte d'identité doit impérativement venir en mairie afin que ses empreintes soient prises.

## Sorties de territoire

Si pour un voyage scolaire, particulier ou autre, votre enfant doit quitter le territoire français, il est nécessaire de lui faire une attestation de sortie de territoire, celle-ci se fait en mairie. Il faut vous pourvoir :

- de la carte nationale d'identité de l'enfant,
- du livret de famille,
- du jugement de divorce si les parents sont divorcés.

L'attestation de sortie de territoire vous est délivrée immédiatement, l'un des parents doit impérativement être présent.



## Horaires d'hiver

A compter du 1<sup>er</sup> novembre et ce jusqu'au 31 mars, la déchetterie sera ouverte

- les lundis, vendredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
  - mardi et mercredi de 13h30 à 17h00
- Fermée le jeudi.

## Tri sélectif



Ordures ménagères non recyclables



Bouteilles et flacons plastiques



Emballages métalliques, cannettes, aérosols



Emballages en carton, briques alimentaires



Papier, prospectus, journaux, magazines

Nous rappelons que le tri sélectif est géré par la Communauté de Communes d'Amfreville la Campagne, par conséquent si vous avez des questions à ce sujet, désirez faire remplacer votre poubelle jaune... vous pouvez les contacter au 02.32.35.30.76 ou vous y rendre 21F, rue de la République à Fouqueville (en face de la gendarmerie).

## Ordures ménagères

L'achat de poubelle lié aux ordures ménagères est à la charge du propriétaire ou du locataire selon les cas.

Les ordures ménagères sont ramassées tous les mardis matins, il est donc plus prudent de sortir sa poubelle le lundi soir.

La poubelle jaune (tri sélectif) est enlevée le mardi matin également mais tous les quinze jours.

Prochain ramassage des deux poubelles le 12 octobre.



En sacs fermés



En vrac

## Site internet

Vous pouvez consulter le site Internet officiel de la commune de Vraiville sur : [www.communedevraiville.fr](http://www.communedevraiville.fr)

# Ecole

Les enfants ont repris le chemin de l'école le jeudi 2 septembre. Cette rentrée des classes a révélé 102 élèves répartis comme suit :

- Petites sections : 12
  - Moyennes sections : 11
  - Grandes sections : 10
  - CP : 15
  - CE<sub>1</sub> : 17
  - CE<sub>2</sub> : 8
  - CM<sub>1</sub> : 14
  - CM<sub>2</sub> : 15
- } Classe de Mme HATTÉ, assistée par Daisy, soit 23 élèves
- } Classe de Mme MARTZ assistée par Chantal, soit 25 élèves
- } Classe de Mme LAZAAR, soit 25 élèves
- } Classe de Mme VINCELOT, soit 29 élèves



Au programme de cette année, une classe découverte éducative et sportive des CM<sub>1</sub> CM<sub>2</sub> à Poses, les sorties des autres classes sont en prévision.

Une bonne rentrée à tous !

# Associations



ASSOCIATION  
LES ÉCOLIERS VRAIVILLAIS

Lors de la kermesse, qui s'est déroulée, le samedi 19 juin, c'est l'association des écoliers vraivillais qui a assuré le repas du midi. Environ 110 personnes ont assisté à ce déjeuner qui était composé d'un buffet froid.

## Comité des fêtes

## Fête communale



Sous un beau soleil, la fête communale s'est déroulée les 12 et 13 juin dernier. Le comité des fêtes vous a proposé une soirée paëlla suivie de la traditionnelle retraite aux flambeaux et d'un feu d'artifice tiré sur la mare (feu d'artifice payé entièrement par le comité).

Des animations ont permis à chacun de trouver son bonheur dans les divertissements organisés avec un concours de boules, un de pêche, une tombola, une foire à tout et une démonstration de twirling offerte par le « Twirling Club de l'Oison ».

## Feu de la Saint Jean

Dressé le 3 juillet sous un temps mitigé, le feu de la Saint Jean a amené une centaine de personnes qui ont pu assister à l'effondrement de cette tour avec musique et repas.





## Gym Vraivillaise

La gym vraivillaise a repris ses cours les mercredis de 19h30 à 20h30 dans la salle des fêtes communale depuis septembre. Pour tous renseignements, contactez Aurélie au 06 10 34 75 89.

### Club de l'amitié

Des activités sont proposés par le club les 3e jeudis du mois à la salle des fêtes de Vraiville pour partager un moment convivial avec jeux de cartes, scrabble...



## Divers

### Programme d'aide aux aidants familiaux de personnes âgées ou en situation de handicap

Visant à augmenter les compétences et connaissances des aidants, le programme mis en place par le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du département de l'Eure.

Toute personne aidant quotidiennement une personne en perte d'autonomie peut bénéficier de programme, en assistant à une réunion d'information prévue le :

- Vendredi 24 septembre de 14h30 à 16h30 à la mairie de Louviers, réunion d'informations sur les différentes formations proposées,

et à des 5 formations décomposées comme suit :

- Samedis 23 et 30 octobre de 14h30 à 16h30 dans la salle d'accueil de l'Hôpital de Louviers, réunion sur la maladie d'Alzheimer et les liens à préserver par les activités de la vie quotidienne,
- Vendredi 10 et jeudi 16 décembre de 14h30 à 17h30 à la Maison de l'Enfance de Beaumont-le-Roger, une formation sur la relaxation et la prévention du mal de dos, le but étant d'apprendre à se masser soi-même, à se détendre en utilisant la respiration...
- Mardi 16 novembre de 14h30 à 17h30 à l'hôpital du Neubourg, réunion ayant pour objectif l'accompagnement budgétaire, protéger les personnes dépendantes...
- Lundis 25 octobre et 8 novembre de 14h30 à 17h30, formation sur la culpabilité, deuils et accompagnement. Le but est de savoir repérer les signes de douleur physique et morale et les comprendre, aborder la question du deuil...
- Lundis 10 et 17 janvier de 14h30 à 16h30 à la résidence Espages de Val de Reuil, sensibilisation à l'humanité, en prévenant les conduites d'opposition par exemple.

Pour tous autres renseignements contacter le CLIC de Louviers au 02 32 09 46 63 ou rendez-vous sur [www.eureenligne.fr](http://www.eureenligne.fr).

# Nouveauté

## MAM SERVICE

Vous avez pu remarquer un camion magasin qui stationne sur le parking de la mairie, c'est une épicerie générale nommé Mam Service.

Les produits proposés sont des produits fermiers, de la charcuterie, des fruits et légumes...

Cette épicerie est présente :

- les mardi et jeudi de 16h00 à 17h30
- le mercredi de 9h00 à 10h30

Si vous souhaitez qu'elle vienne devant chez vous, notamment pour les personnes âgées, contacter la au 06 85 20 29 15 ou par e-mail : [mam-service@orange.fr](mailto:mam-service@orange.fr).

# Agenda

## Quelques dates à retenir



**10 décembre** : Marché de Noël

**11 décembre** : Colis des Anciens

**18 décembre** : Noël des enfants

Entre Noël et le jour de l'an : le comité des fêtes et le conseil municipal passeront pour noter les maisons illuminées

**8 janvier** : Vœux du Maire

**27 février** : Repas des Anciens

**28 et 29 mai** : Fête communale

**25 juin** : Kermesse de l'école

**2 juillet** : Feu de la Saint Jean

